



Site Natura 2000 FR200691

"Vallée de l'Euille"

Compte rendu du comité de pilotage du 29 avril 2013
à la salle des fêtes de Targon

Objectif du comité de pilotage :

- Validation du Périmètre Natura 2000
- Validation du Tome II : Objectifs et Mesures
- Validation de la Charte Natura 2000
- Désignation d'une structure porteuse de l'Animation du site Natura 2000

Personnes présentes :

Nom Prénom	Structure
BEAUPIED-QUEYRAUD	Représentante de la sous-préfecture de Langon
PREAT Pierre	CDC des Coteaux de Garonne
PEZAT Richard	Mairie de Targon
BELIS Christian	S.I.T.A Lac Laromet
LAHITEAU Pierre	
BEGARD Henri	Mairie de Laroque
BESSON Francis	Mairie de Beguey
ACKER Jean-Paul	SIABVO
ACKER Philippe	Mairie de St-Pierre-de-Bat
RENAUD Michel	Commune de Soullignac
MEMGUIN J-Michel	
DUCOURT Batrand	
ELIA Cédric	Chambre d'Agriculture de Gironde
MARDINE Elodie	Chambre d'Agriculture de Gironde
ROBIN Emmanuel	Fédération de chasse Gironde
MULET Patrick	DDTM Gironde – Langon
LAGARDE Marie-Laure	DDTM Gironde
SOURIAT Marion	CEN Aquitaine

Personnes excusées :

- Mr Atinault, ONCFS
- Mr Le Fouler, CBNSA

Introduction de la séance

Mme Beaupied-Queyraud

Mme Beaupied-Queyraud introduit la séance.

Les objectifs de ce comité de pilotage sont :

- la validation du périmètre Natura 2000 proposé à l'assistance,
- la validation du Tome II : Document opérationnel,
- identifier des structures intéressées par l'animation du DOCOB.

Mme Lagarde

Mme Lagarde, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) introduit la présentation en tant que commanditaire de l'étude Elaboration du Document d'objectif (DOCOB) FR7200691 « Vallée de l'Euille ».

Mme Souriat

Mme Souriat, chargée de mission au CEN Aquitaine réalise une présentation du DOCOB à l'assemblée.

L'étude s'est échelonnée sur deux ans : de 2011 à 2013 avec un comité de pilotage intermédiaire en 2012 ayant pour objectif la validation du Diagnostic écologique et socio-économique.

De brefs rappels sur la démarche Natura 2000 et sur le site « Vallée de l'Euille » sont apportés.

La méthodologie d'élaboration du périmètre Natura 2000 est détaillée. Il est rappelé que les élus ont été sollicités à plusieurs reprises, au cours de cette phase de construction de ce périmètre, avec la mise à disposition de documents en mairie et lors des comités de pilotage.

Puis, les principales conclusions du diagnostic et les objectifs du DOCOB sont expliqués.

Discussion sur les mesures du site Natura 2000

Mme Souriat

Les mesures Natura 2000 (Contrats Natura 2000, MAEt et Charte Natura 2000) sont expliquées à l'assemblée et illustrées par des exemples.

L'assemblée

L'assemblée s'interroge sur la nécessité de préserver les zones humides car la population est confrontée à des invasions de moustiques.

Mme Souriat

Il est rappelé que les zones humides ont diverses fonctions utiles pour l'homme, et que leur préservation est une nécessité au bon fonctionnement des écosystèmes.

Mme Lagarde

Mme Lagarde rappelle que la préservation des zones humides est du ressort du domaine réglementaire. La loi sur l'eau est très stricte et il est obligatoire de s'y référer.

La prise en compte des chauves-souris sur le site Natura 2000 de la Vallée de l'Euille contribuera d'une part, à favoriser ces populations et, d'autre part, permettra une meilleure éradication des moustiques qui sont des proies pour ces mammifères.

L'assemblée

Un viticulteur met en cause le manque de cohérence des dates de l'arrêté préfectoral d'autorisation de pesticide pour le traitement de la flavescence dorée avec le respect des périodes de nourrissage des jeunes chiroptères.

Mme Lagarde

Mme Lagarde répond que les obligations sanitaires prennent malheureusement des fois le pas sur des considérations environnementales, il faut rechercher à concilier les deux aspects.

Mr Acker

Le SIABVO (Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant de l'Oeuille) regroupe 7 communes et agit sur quatre mètres de largeur de berge. M. Acker évoque des travaux d'entretien difficile du fait de la méconnaissance des prescriptions d'accès au ruisseau. Des clôtures ou portails ne permettent pas l'accès des engins de dégagement pour les arbres tombés dans la rivière. Il déplore que les termes des conventions soient ignorés et précise que celles-ci remonteraient à environ 25 ans.

Mme Souriat

Mme Souriat explique que le parcellaire est extrêmement morcelé. On dénombre beaucoup de propriétaires avec de toutes petites parcelles. Elle précise que dans la Charte Natura 2000, cette problématique a été intégrée et qu'il est spécifié que toute personne s'engageant dans la charte doit en contrepartie laisser le libre accès aux personnels du syndicat en charge de l'entretien du cours d'eau.

Mme Beaupied-Queyraud

Mme Beaupied-Queyraud demande au syndicat de formaliser un rappel aux signataires quant au contenu des conventions afin de permettre le libre accès des engins du syndicat sur les propriétés privées.

L'assemblée

L'assemblée s'interroge sur la réalité et la pérennité des financements associés à Natura 2000.

Mme Lagarde

Mme Lagarde expose son retour d'expérience sur l'animation d'autres sites Natura 2000 en Gironde. Elle explique qu'effectivement, la mise en œuvre de mesures Natura 2000 sur les réseaux hydrographiques semble plus complexe mais pas irréalisable. Elle détaille les sites qui sont déjà en phase d'animation.

Pour autant, elle explique qu'effectivement l'ensemble des mesures prévues au cours des cinq ans de réalisation du DOCOB ne seront pas toutes abouties et qu'il sera nécessaire de mutualiser différentes sources de financement et différents programmes pour y parvenir. Cependant, l'outil clé de la démarche Natura 2000 reste le travail de sensibilisation et de communication sur l'environnement au sein des territoires.

Elle explique également que l'animation sur le site ne débutera pas en 2013 car les crédits européens sont gelés le temps de la mise en œuvre du nouveau programme européen (FEADER) 2014/2020 . Elle précise qu'il faut profiter de cette année de transition pour organiser au mieux la phase d'animation et se tenir prêt pour 2014. Mme Lagarde atteste que les crédits seront toujours présents et à la même hauteur que les années précédentes.

Mme Beaupied-Queyraud

Mme Beaupied-Queyraud demande à l'assemblée de voter pour la validation du Tome II Document opérationnel du site Natura 2000 en fin de séance. Le Tome II est validé à l'unanimité.

Discussion sur le périmètre Natura 2000

Mr Représentant de la Commune d'Omet

Des questionnements persistent chez les habitants et les élus de la commune d'Omet. Lors du groupe de travail en décembre 2012, la discussion avec les élus avait abouti à ce que la commune invite le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine au conseil municipal de la commune. Suite à cela, aucun rendez-vous n'a été proposé au CEN Aquitaine.

Mme Souriat

Mme Souriat précise à nouveau que le CEN Aquitaine a volontairement organisé trois sessions de groupes de travail afin que la population et les élus comprennent la démarche et posent toutes les questions nécessaires. Le taux de présence à ces réunions a malheureusement été relativement faible sur ce cours d'eau.

Mme Beaupied-Queyraud

Mme Beaupied-Queyraud demande aux élus de la commune d'Omet de prendre connaissance des documents téléchargeables en ligne et si cela ne suffit pas qu'ils prennent rendez-vous avec le CEN Aquitaine pour avoir des explications sur la démarche Natura.

Elle atteste de l'approbation du périmètre Natura 2000 en fin de séance avec une abstention (la commune d'Omet) dans l'attente de la participation du CEN Aquitaine à un conseil municipal.

Discussion sur l'animation du site Natura 2000

Mme Souriat

L'animation sur le réseau hydrographique du Brion a été budgétisée à 32 jours de travail annuel. Une réflexion sur la prise en charge de plusieurs sites Natura 2000 par le même animateur sera à mener.

Mr Acker

Le syndicat s'interroge sur le rôle et des compétences requises de l'animateur Natura.

Mme Souriat

L'animateur a pour mission de mettre en œuvre la démarche Natura 2000 et de solliciter les acteurs pour qu'ils s'y engagent.

Mme Lagarde

Mme Lagarde énonce les autres outils de protection de la biodiversité et positionne l'animateur à la convergence de ces domaines.comme diffuseur d'informations.

Mr Acker

Mr Acker témoigne que le SIABVO pourrait être la structure porteuse de l'animation car il y a une envie de la part des propriétaires de la Vallée de l'Euille de s'impliquer localement et de s'approprier la mise en œuvre de cette démarche. Cependant, les financements de cette structure découlent des cotisations des communes où s'étend la compétence du syndicat. Ils ne sont donc pas extensibles.

Mme Lagarde

Mme Lagarde rappelle que là encore des solutions peuvent être trouvées avec le syndicat, et qu'il s'agit bien de traiter au cas par cas les propositions et de faire au mieux pour le syndicat.

L'assemblée

Suite à la proposition de candidature du SIABVO comme structure porteuse de l'animation, l'ensemble des participants s'accorde sur une nécessaire réflexion sur la cohérence d'une gestion du cours d'eau sous l'égide d'une unique structure au lieu des deux entités actuelles qui ne couvrent pas l'aval de la retenue du Lac de Laromet jusqu'à la Garonne.

Ce constat s'inscrit dans la démarche de restructuration du territoire (fusions CdC, des Syndicats, de cantons). La compétence du syndicat « unique » de la vallée de l'Euille devrait reprendre le périmètre d'étude de l'expertise hydraulique conduite par Monique Aubert en 2006.

Mme Beaupied-Queyraud

Mme la Secrétaire générale rappelle que la sous-préfecture est prête à dynamiser des pistes de réflexion sur ces sujets.

L'assemblée

La piste du recrutement d'un technicien de rivière est évoquée en mutualisant avec les syndicats de bassins versant voisins. Les Communautés de Communes, et le SCOT Sud Gironde sont également mis en avant.

Mme Lagarde

Mme Lagarde explique qu'effectivement un portage par le SCOT avait été envisagé. Cependant, cette piste n'a pu aboutir.

Mr Elia

Le représentant de la Chambre d'Agriculture sollicitera l'aval de sa direction pour apporter son aide en raison du recrutement récent d'une personne compétente pour ce type de mission et sa connaissance des acteurs agricoles du territoire.

Mme Lagarde

Mme Lagarde sollicitera à nouveau les collectivités sur ce sujet et insiste sur la nécessaire animation des sites.

Mme Beaupied-Queyraud remercie l'ensemble des participants et lève la séance

La présidente,



Catherine Beaupied-Queyraud

Les présentations peuvent être récupérées à l'adresse: <http://www.cren-aquitaine.fr/natura2000/euille/?q=node/4>